

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de  
concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par  
le fonds d'investissement « Valoris Equity Fund » de « Société de Confection  
Tazi Export SARL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « Valoris Equity Fund » ;
- **La cible :** « Société de Confection Tazi Export SARL ».

**Nature de l'opération :**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés :**

- Industrie du textile

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 Octobre 2025.

## RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par le fonds d'investissement « Valoris Equity fund », de la « Société de Confection Tazi Export SARL », à travers l'acquisition de 80% de son capital social et des droits de vote y afférents.

« Valoris Equity Fund » est un fonds d'investissement généraliste sous forme de fonds de placement collectif en capital (FPCC), régi par la loi n°41-05 relative aux organismes de placement collectif en capital, géré par la société anonyme de droit marocain « Valoris Capital » spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement, qui est une filiale de « Valoris Group », société anonyme de droit marocain active dans le domaine du conseil et de l'ingénierie financière, l'investissement en immobilier et l'intermédiation boursière. « Valoris Equity Fund » a pour vocation de prendre des participations dans des petites et moyennes entreprises ;

« Société de Confection Tazi Export SARL » est une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis Lot N 27 Zone Industrielle Sidi Maarouf, Casablanca-Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 46 469 et active dans le secteur du textile.

Fait à Rabat, le 16 Octobre 2025